



**VILLE DE
FEIGNIES**

Installation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale informe

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et à l'entrée en fonction le 25 mai 2020 des élus municipaux élus au 1er tour, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Feignies, lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Qu'en application de l'article L. 123-6, R.123-7, R.123-12 et R. 123-27 du Code de l'Action Sociale et de Familles, il sera procédé à a nomination par mes soins d'un :

- représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales ;
- représentant de associations de retraités et de personnes handicapées ;
- représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Les dites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de Feignies ;
- Habilitées à représenter l'association qui doit avoir un siège dans le département ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du Conseil Communautaire.

DELAI IMPERATIF

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Président au plus tard le 1^{er} juillet 2020 sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de la communauté contre accusé de réception.

Fait à Feignies

le 18 juin 2020

Patrick LEDUC

Maire de Feignies



3. 1. 7